



# Les enfants issus de milieux défavorisés sont trop promptement orientés vers l'enseignement spécialisé

**O**n le pressentait. Et certaines statistiques l'avaient déjà suggéré. Mais l'étude que vient de réaliser le (tout nouveau) Observatoire belge des inégalités est accablante, presque... spectaculaire.

L'enseignement spécialisé accueille des enfants souffrant d'un handicap, de déficiences auditives ou visuelles, de troubles comportementaux ou de troubles de l'apprentissage (dyslexie, dyscalculie, dysorthographe, etc.). Ils sont un peu plus de 35.000 à être scolarisés dans ces écoles primaires ou secondaires.

La géographe Alice Romain-

ville (OEB), membre de cet Ob-

servatoire, a éprouvé les méca-

nismes relatifs à cet enseigne-

ment dans divers milieux socio-

économique, établi selon le type

de quartier ou il vit.

« Une façon générale, sur cent enfants du « défilé » des enfants les plus défavorisés, 1,62 % sont scolarisés dans le spécial. Sur cent enfants du défilé, dans le qualifiant. Au total, 10 % des enfants les plus faibles ont été scolarisés dans le spécial. La part tombe à 1,53 % pour les enfants les plus favorisés. ■

**Le plus troublant** est que la surreprésentation des enfants d'origines défavorisées se vérifie dans chacun des 8 « types » qui structurent l'enseignement spécialisé (type 1 : retard mental léger, type 2 ; retard mental plus lourd, etc.) Ainsi, cette surreprésentation s'observe aussi chez les déficients visuels ou auditifs.

Etonnant puisque ces troubles (comme tous ceux dont s'occupe le spécialisé d'ailleurs...) ne semblent pas pouvoir s'expliquer par l'environnement social de l'élève.

Comme le relève l'Observatoire des inégalités, c'est le système qui est en cause – il met notamment en cause l'orientation trop précoce des enfants et le fait que cette orientation est fondée sur des tests (sondant notamment le quotient intellectuel) qui favorisent les enfants de condition sociale élevée, sans réellement sonder la « machinerie cognitive ».

Interpellée, Joëlle Milquet, ministre de l'Education, prépare une note d'orientation sur le spécialisé. Il s'agira notamment d'intégrer/maintenir davantage les élèves en difficulté dans l'enseignement ordinaire. ■

1,53 % • PIERRE BOUILLON

# Les pauvres, injustement éjectés de l'école ordinaire

ÉCOLE L'Observatoire belge des inégalités dénonce une situation « très alarmante »

► L'enfant défavorisé est plus volontiers dévié vers l'enseignement spécial.

► La faute au système qui opère la sélection des élèves sur des critères discutables.

On le savait depuis longtemps : l'enseignement ordinaire dévie de plus en plus d'élèves vers l'enseignement spécialisé. (1)

On vérifie aujourd'hui que les élèves dirigés vers le spécialisé sont le plus souvent d'origine modeste. On le pressentait. Et des statistiques l'avaient déjà suggéré. Mais ceci est démontré de façon claire, pour ne pas dire spectaculaire, par l'Observatoire belge des inégalités (2). Ce site vient de publier une recherche menée par Alice Romainville, géographe à l'ULB. Celle-ci a affiné les données fournies par les Indicateurs de l'enseignement, publiés par le service Ethnie de la Communauté française, pour repérer l'origine sociale des élèves du spécial- en Communauté,

tout élève est distingué par un indice socio-économique (de 1 à 10), déterminé par le type du quartier où il réside.

D'une façon générale, on constate que les enfants issus des quartiers les plus défavorisés (ceux du « décile 1 ») sont surreprésentés dans le spécialisé. Sur cent enfants du décile 1, en effet, 5,62 % sont scolarisés dans le spécialisé. Alors que sur cent enfants du décile 10 (les enfants issus des quartiers les plus favorisés) à peine 1,53 % ont été sortis de l'enseignement ordinaire.

Quasi quatre fois moins !...

Cette tendance se vérifie dans les huit types qui structurent le spécialisé (même chez les déficients visuels ou auditifs).

La chercheuse écrit : « *Ce constat a de quoi surprendre car l'enseignement spécialisé n'a pas pour objectif de résoudre les difficultés d'apprentissage liées à l'environnement social des enfants. Ces difficultés devraient être prises en charge dans le cadre de l'enseignement ordinaire...* » Interpellant : « *Cette surreprésentation est la plus forte dans les classes d'enfants diagnostiqués comme souffrant "d'arriération*

*mentale"* », trouble qui, comme les autres, n'est en principe pas lié à l'environnement social.

## Des types un peu flous

Comment expliquer tout cela ?

« *Je ne jette pas la pierre aux enseignants* », dit Alice Romainville qui dénonce le système.

Un : les définitions des types (lire par ailleurs) « *sont sujettes à interprétations et les décisions prises par les enseignants et les centres PMS comportent une grande part de subjectivité* ».

Deux : « *Les textes officiels n'excluent pas toujours clairement la possibilité d'orienter un enfant vers le spécialisé simplement parce qu'il présente un retard scolaire important.* »

Trois : les examens pratiqués par les CPMS, et qui déterminent l'envoi dans le spécialisé, « *incluent encore souvent un test de quotient intellectuel dont il a été montré, à de nombreuses reprises, qu'il teste davantage les connaissances et le positionnement social*

*des individus que le fonctionnement de la "machinerie cognitive"* ». Résultat : l'école ordinaire refoule des enfants pour des raisons culturelles, sociales, af-

fectives. « *Un enfant qui prend du retard dans ses apprentissages à cause d'une situation familiale difficile à gérer, par exemple, ou parce que le français n'est pas sa langue maternelle, peut se retrouver exclu de l'école ordinaire alors qu'il ne souffre d'aucun trouble durable.* »

Quatre : dans les milieux aisés, les parents sont mieux armés pour contester et refuser une orientation vers le spécial.

La situation est « *très alarmante* », dit Alice Romainville, qui insiste : une fois dans le spécial primaire, l'élève reste dans le secondaire spécial - au mieux, il filera dans le qualifiant. Au total, le parcours scolaire et la vie professionnelle ont été scellés par une orientation à la fois précoce et souvent discutable. ■

PIERRE BOUILLON

(1) Sur le total d'enfants du primaire, 3,9 % étaient dans le spécialisé en 2003. Aujourd'hui, on est à 4,5 %. Le secondaire est passé de 4,7 % à 5,2 %.

(2) Le site [inegalites.be](http://inegalites.be) a été lancé par un collectif de personnes engagées dans la recherche ou l'associatif. En diffusant de l'information sur les inégalités, ils souhaitent contribuer à l'avènement d'une société plus égalitaire et démocratique.

## LE SPÉCIALISÉ

### Huit types

Le spécialisé est organisé en huit types. Le type 1 scolarise les enfants souffrant d'un retard mental léger. Type 2 : retard mental modéré ou sévère. Type 3 : troubles du comportement et/ou de la personnalité. Type 4 : déficiences physiques. Type 5 : enfants malades ou en convalescence. Type 6 : déficiences visuelles. Type 7 : déficiences auditives. Type 8 : troubles de l'apprentissage.

P.BN

## LA POPULATION

### 35.421 élèves

Selon les indicateurs 2014, le spécialisé scolarisait 35.421 enfants en 2012-13 (soit 5 % de la population scolaire). On comptait 1.375 élèves au niveau maternel, 17.257 au primaire, 16.789 au secondaire. Au primaire, les types les plus fréquentés sont le 8 (38 % du nombre d'enfants du spécialisé) et 1 (27 %). Au secondaire, ce sont les types 1 (52 %), 2 (19 %) et 3 (18 %).

P.BN

# Joëlle Milquet « Il faut évoluer vers des écoles plus intégrantes »

## ENTRETIEN ■

La ministre de l'Éducation Joëlle Milquet (CDH), tout juste rentrée du Québec, planche en ce moment sur une note d'orientation relative à l'enseignement spécialisé.

**Les élèves de quartiers pauvres sont surreprésentés dans les écoles spécialisées. Qu'est-ce que ça vous évoque ?**

*La problématique n'est pas nouvelle, nous l'avions déjà détaillée lors de la présentation des Indicateurs de l'enseignement il y a quelques mois. C'est une des raisons qui m'ont amenée au Québec.*

**Le modèle québécois pourrait orienter votre politique ?**

*Là-bas, ils gèrent beaucoup mieux l'orientation des élèves et ont une approche très centrée sur l'intégration des enfants à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire, qu'ils aient des troubles de l'apprentissage ou des retards scolaires liés à un contexte socioculturel. Nous devons évoluer vers un système d'écoles plus intégrantes. En Belgique, les frais de fonctionnement pour un enfant dans le*

*spécialisé sont beaucoup plus élevés que dans l'ordinaire : on parle de 15.000 euros par élève. En ra-*

*patriant certains enfants dans l'ordinaire, les économies réalisées permettraient de proposer davantage de périodes d'intégration pour les élèves souffrant de troubles d'apprentissage et plus de remédiation pour ceux qui viennent d'un milieu socioculturel défavorisé. Procéder de la sorte permettra aussi de recibler les moyens ad hoc sur les personnes qui ont besoin d'être dans le spécialisé.*

**Les professeurs ne risquent-ils pas la surcharge ? Des experts québécois rencontrés lors du voyage ont soulevé eux-mêmes ce problème.**

*Non, puisque dans cette optique, les équipes de spécialistes (psychologues, logopèdes, éducateurs spécialisés...) sont rapatriées au sein même des établissements. C'est aussi une grande force du Québec, je l'ai observé dans une école il y a quelques jours à peine. Notre système de centres PMS doit évoluer.*

**L'orientation générale est fixée... Dans les actes, on procède comment ?**

*Mon équipe et moi-même travaillons sur une note d'orientation. Le spécialisé sera intégré dans la réflexion du Pacte d'excellence : cette thématique sera traitée par le groupe de travail qui s'intéresse au parcours de l'élève. ■*

Propos recueillis par  
ANN-CHARLOTTE BERSPONT

## L'envoi dans l'enseignement spécial, selon la situation sociale de l'élève

